



Contrôlé positif à 0,53 à l'ethylometre

Par **julien29_old**, le **13/09/2007 à 15:07**

Bonjour,
J'ai été contrôlé positif à 0,53g à l'ethylometre en sortant de boîte de nuit pour me rendre à 500 m de là (oui, je sais c'est stupide....mais je ne pensait pas être aussi haut...)
Mon permis m'a été retiré d'emblée pour un moi et j'ai rdv au tribunal courant novembre, date à laquelle j'aurais récupéré mon permis...
A la commission médicale on m'a dit que j'aurais de 6 à 8 mois de retrait de permis + prison avec sursis -6 points sur mon permis et que cela sera inscrit sur mon casier judiciaire transmis à mes supérieurs et que je ne pourrais donc plus exercer dans la fonction publique.
Bref, ma vie semble ruinée pour une erreur de jugement d'un soir, alors que je n'ai jamais commis d'infraction jusqu'à maintenant...
Dois-je prendre un avocat, les peines annoncées sont-elles plus que probables ?
Je suis perdu, je risque de perdre mon travail et de ne pas pouvoir en retrouver un dans ma branche dans le secteur public qui m'est cher...
Merci pour vos conseils
Julien

Par **Adam Kadamon**, le **14/09/2007 à 16:26**

Bonjour,
Pour un primo délinquant la prison avec sursis me semble excessive. Je pense qu'une forte amende est plus probable. Cela reste cependant à la libre appréciation du juge.
Concernant votre carrière je ne peux malheureusement pas me prononcer. Les sanctions dont vous pouvez faire l'objet sont propres aux textes dont vous dépendez. Cependant la radiation me paraît extrême... excepté quelques cas liés à l'emploi (force de l'ordre...)
L'assistance d'un avocat est un plus dans sa défense au pénal. Cependant je vous invite à garder la même vigilance dans la procédure administrative (sanction disciplinaire) afin de disposer d'une bonne défense. Voyez éventuellement avec un représentant du personnel (syndicat ou autre).
Si vous voulez en parler plus librement, n'hésitez pas à m'envoyer un MP.
Cordialement.